

DISTRICT AISNE DE FOOTBALL

Comité Directeur

Du lundi 30 juin 2025
A Chauny – Salle Alain THOMAS

Président :

Mr Pascal Poidevin

Présents :

Mesdames Corinne Pierquet et Aurélie Portas.

Messieurs Jean-Marie Bécrot, Patrice Bériot, Patrice Carpentier, Michel Corniaux, Gilles Cousin, Didier Delattre, Joël Eustache, Éric Freling, Nicolas Hubeau, Cédric Ibatici, Nicolas Lefèvre, Laurent Minette, Christophe Serec, Jean-Marc Valentin et Frank Winieski.

Excusés :

Messieurs Dominique Blondelle, Joël Crevits, Nicolas Moreau, Paul Pesin, Arnaud Proix, Vincent Szpakowski, et Clément Visbecq.

Assistent :

Messieurs Philippe Morice (Président de la commission départementale des arbitres), Olivier Cambraye (Responsable Administratif) et Christophe Martinez (CTD-PPF).

.

Début de réunion à 18 h 30

Fin de réunion à 20 h 45

Le Président ouvre la séance et remercie chacune et chacun de leur participation aux différentes finales des coupes départementales ainsi qu'à ceux qui l'ont représenté sur les différentes manifestations de fin de saison.

1. Approbation du procès-verbal :

Le procès-verbal du Comité Directeur du 22 avril 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. Carnet :

- Décès :

Le Comité Directeur prend note des décès de :

- Nathalie Courtois dirigeante au club de Lehaucourt
- René Matteï dirigeant à l'Olympique St Quentin
- Estelle Rolland joueuse et dirigeante au BCV FC
- Jean-Marie Durr, dirigeant à l'AS Breny Oulchy
- Jean-Paul Lombard, dirigeant à St Quentin Harly
- Gérard Defrance dirigeant au FC Lesdins

Le Comité Directeur adresse ses sincères condoléances à leurs proches. Il les prie de recevoir le soutien de l'ensemble de la famille du Football dans ces moments difficiles.

- Félicitations :

Les membres du comité directeur adressent leurs félicitations aux membres du District qui intègrent une commission de la LFA :

- Jean-Marie Bécrot à la commission fédérale des délégués
- Gilles Cousin à la commission des compétitions seniors
- Frank Winiesky à la commission foot loisir et santé

Ainsi qu'à Pascal Poidevin qui siégera au sein des commissions dépendant du Comex : la commission fédérale de l'arbitrage et la commission de la coupe de France.

3. Communication du Président :

- Ressources Humaines :

Le Président informe le comité directeur de la réussite de Romain Carton au BMF en apprentissage et lui adresse ses félicitations.

Il ne sera pas reconduit de contrat d'apprentissage dans le cadre du BMF mais du recrutement d'un service civique rattaché à l'ETD.

- Valorisation du Bénévolat :

Les personnes récompensées au titre de Bénévoles du mois de la saison 2024/2025 seront invitées à la soirée des Bénévoles prévue le 17 octobre 2025 au Splendid de St Quentin.

Ont été désignés en qualité de Bénévole du mois de :

- Septembre 2024 : Stéphane Blain de l'US Rozoy sur Serre
- Octobre 2024 : Arrêt de l'intéressé.
- Novembre 2024 : Terry Varlet du RC Homblières
- Décembre 2024 : Caroline Devin du SC Origny en Thiérache
- Janvier 2025 : Quantin Arnould de l'US Anizy Pinon
- Février 2025 : Claire Vermaeren de l'ES Montcornet
- Mars 2025 : Alain Flavigny du FC Carlésiens
- Avril 2025 : Dorine Mendés du SC Flavy-le-Martel (en remplacement de la lauréate du mois d'octobre 2024 qui n'est plus licenciée)
- Avril 2025 : Amélie Richet de l'ES Sequehart Fonsomme
- Mai 2025 : Jean-Pierre Parmentier de l'ES Buironfosse La Capelle
- Juin 2025 : Maryse Pertois du FC Billy sur Aisne.

- Rentrée des partenaires :

Le Président informe que la rentrée des partenaires se déroulera le jeudi 4 septembre 2025 à 19 heures à Cap Aisne.

- Assemblée fédérale du 14 juin 2025 :

En l'absence de Paul Pesin, Pascal Poidevin évoque les principales modifications de textes adoptées lors de l'AG Fédérale :

- Article 39 bis des Règlements Généraux : précision sur les dispositions spécifiques à l'équipe de jeunes en entente :
Sauf dispositions particulières contraires, les ententes peuvent permettre aux clubs de satisfaire l'obligation de présenter des équipes de jeunes dans les catégories concernées. **Dans ce cadre, le nombre d'équipes en entente devra, à minima, être supérieur à celui imposé au club disposant des obligations les plus élevées. A défaut, aucun des clubs de l'entente ne pourra être considéré comme respectant son obligation d'engagement.**
- Art 85 : Suspension, retrait ou refus de délivrance de licence :
L'instance fédérale (la Ligue Régionale ou la FFF), pour garantir la protection de l'intégrité physique et morale des licenciés, en particulier des mineurs et plus largement pour préserver l'ordre public, peut prendre à l'égard de toute personne une mesure administrative de suspension, de retrait ou de refus de délivrance de licence, éventuellement à titre conservatoire dans l'attente d'une mesure définitive.
Tel pourra notamment le cas à l'égard de toute personne qui aura fait l'objet, sans que cette liste soit exhaustive :

...

D'une inscription au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes, régi par les dispositions figurant aux articles 706-53-1 et suivants et R. 53-8-1 et suivants du code de procédure pénale. **Dans le cas d'une notification par le ministère des sports d'une incapacité à la suite de ce croisement de fichiers, la mesure est prise directement par la FFF qui notifie la mesure à l'intéressé et informe son club et la ligue régionale dont dépend le club.**

- Art 99 : spécificités du changement de clubs de jeunes :
En cas de retour au club la même saison **ou la saison précédente**, le joueur ou la joueuse retrouve la situation qu'il ou qu'elle avait au départ de celui-ci.
- Art 187 – Réclamation / Evocation :
Même en cas de réserves ou de réclamation l'évocation par la commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match en cas :

...

D'inscription d'un joueur sur la feuille de match d'une rencontre à rejouer alors qu'il était suspendu lors de la rencontre initiale.

4. Communication du Secrétaire Général :

- Effectifs :

Le secrétaire général se réjouit de l'augmentation du nombre de licences, 1 019 licences, soit 4.85 % de 22 023 au 30 juin 2025 contre 21 004 en fin de saison dernière.

- Mouvements dans les commissions :

- Le comité directeur prend note des démissions de Jonathan Lelong de Bucy la Concorde de la commission foot animation et de Siegfried Kuhn de l'AS Beaurevoir de la commission des compétitions.
- Il enregistre le retrait de Pascal Breny de l'US Bruyères et Montberault de la commission foot animation.
Le comité directeur remercie les intéressés pour les services rendus au développement du football départemental.

- Plan Stop Violences de la ligue des HDF :

Le secrétaire général rappelle les principales dispositions du Plan Stop Violence réalisé par la Ligue des Hauts de France en collaboration avec ses 7 districts. Celui-ci a été présenté par le Président de Ligue aux clubs de l'Aisne le 27 mai 2025 à Chauny devant une grande majorité des membres du comité directeur.

L'ensemble des clubs des Hauts de France a adopté les modalités du plan Stop Violence lors de l'Assemblée Générale de la Ligue le 31 mai 2025.

Les membres du comité directeur adoptent à l'unanimité des dispositions du plan.

- Barème disciplinaire :

Le secrétaire Général présente le projet de barème des sanctions disciplinaires qui a été harmonisé en collaboration avec les différents Présidents des commissions départementales de discipline, juridique et d'appel des 7 districts. Celui-ci comporte une évolution significative des sanctions disciplinaires, notamment à partir de l'article 8 à 13 allant du doublement de la sanction jusqu'à la radiation et l'interdiction de prendre une licence pendant 40 ans pour les éducateurs.

Celui-ci est adopté par le comité directeur pour une application au 1er juillet 2025.

5. Bilan délégations :

Patrice Bériot tient à exprimer sa gratitude au bureau ainsi qu'au comité directeur pour la désignation de délégués sur des rencontres de D1 du district de l'Aisne.

Pour la saison 2024/25, il a été enregistré un total impressionnant de 156 délégations, réparties comme suit : 118 en Division 1, 12 en Division 2, 2 en Division 3 et 2 en catégories jeunes.

Cette fonction a été très appréciée par les clubs, et il remercie tous les délégués d'avoir accompli leurs missions avec un grand professionnalisme.

Un appel à candidatures pour la saison prochaine a été lancé, et une dizaine de candidats ont répondu. Ils seront rencontrés juste avant le début du championnat.

De plus, deux délégués du district, Eddie Venet et Cyril Leclerc, rejoindront la Ligue des Hauts de-France la saison prochaine.

Enfin, un délégué, Arnaud Proix, attend de savoir s'il intégrera les délégués fédéraux.

6. Commission des Arbitres du 17 juin 2025 :

Philippe Morice intervient sur les différentes actualités de la CDA :

1) Les dates des FIA à venir :

- 26, 27 et 28 Aout à Ribemont
- 4, 11 et 18 Octobre à Itancourt
- 24, 25 et 26 Octobre réservé aux Jeunes de 13 à 18 ans en internat à Cap Aisne
- 17, 24 et 31 Janvier (lieu à définir)
- FIA Féminine en prévision en fonction des retours de la sensibilisation sur l'Arbitrage féminin dans « Foot news »

2) Le stage de rentrée des Arbitres se fera par catégories d'Arbitres au DAF :

- Vendredi 5 Septembre. Les D3 et D4
- Samedi 6 Septembre. Les D5 et Stagiaires
- Dimanche 7 septembre. Les D1, D2 et Assistants
- Samedi 13 Septembre. Les Jeunes Arbitres

3) Validations des classements

Les affectations d'Arbitres dans les différentes catégories ont été mises en ligne sur le site.

3) Une action de sensibilisation va être menée sur l'Arbitrage féminin à travers le prochain « Foot News ».

4) Félicitations à Nicolas HUBEAU et Jade DESJARDIN, qui terminent majors en R1 et en Ligue féminine.

5) La CDA se félicite de la nomination de Pascal POIDEVIN dans la Commission Fédéral de l'Arbitrage.

6) Possibilité à de très Jeunes Arbitres (à partir de 13 ans) de pouvoir Arbitrer dans leur propres Clubs dans un premier temps pour les familiariser et les fidéliser avec l'Arbitrage.

Le comité directeur adopte le procès-verbal de la CDA du 17 juin 2025 concernant les classements des arbitres à l'issue de la saison 2024/2025 ainsi que l'affectation dans les différents groupes pour la saison 2025/2026.

Le comité directeur valide la possibilité de l'arbitrage des jeunes de – de 14 ans dans leur club sur désignation de la CDA et prise en compte dans le statut de l'arbitrage. Il fixe l'indemnité de match pour les jeunes arbitres de – de 14 ans à 20 € par match.

Les arbitres auront la possibilité de suivre une formation FMI dispensée par la commission formation.

Dans le cadre de la possibilité de désigner des arbitres de D1 en qualité d'assistants sur les rencontres de ligue et des échanges des arbitres centraux de DI avec des districts voisins, et en accord avec la CDA, des tests physiques pourront être mis en place sur la base du volontariat de la part des intéressés d'ici le mois de novembre 2025. Cette dérogation a été validée par le conseil de ligue du 30 juin 2025.

Le Président note la volonté de la CDA pour l'essai de la Gopro par les arbitres sur les rencontres de D1 ou des matchs sensibles avec responsabilisation des délégués sur le retrait des caméras auprès du district (voir convention à mettre en œuvre).

7. Bilan des actions techniques :

Christophe Martinez dresse le bilan des actions techniques 2024/2025, notamment l'organisation de :

- 8 formations AF et CFI pour 111 stagiaires
- 6 CPD avec un staff de 3 personnes pour (150 joueurs et joueuses, 37 séances)
- 6 stages de 2 jours avec nuitées pour (150 joueurs et joueuses, 22 séances)
- CPD GB pour (37 séances, 21 GB)
- 1 rassemblement U11 avec 60 joueurs
- 1 journée départementale SSS 145 élèves
- 1 rentrée des GB pour 55 GB et 2 sélections Futsal
- 1 commission technique et ses cellules avec 67 matchs observés

Pour le Développement du foot Animation et des Pratiques :

- Les Rentrées du Foot :
 - U11: 119 équipes – 68 clubs – 1157 joueurs – 72 filles
 - U9: 166 équipes – 77 clubs – 1006 joueurs – 94 filles
 - U7: 111 équipes – 65 clubs – 570 joueurs – 36 filles
 - Rentrée féminine + GB
- Plateaux de Noël
 - U7: 103 équipes – 59 clubs – 480 joueurs – 25 filles
- Journée Nationale des Débutants
 - U9: 73 équipes – 43 clubs – 425 joueurs – 30 filles
 - U7: 72 équipes – 46 clubs – 326 joueurs – 13 filles
- LABELS JEUNES :
 - CHÂTEAU TH FC espoir
 - 3 CHATEAUX district
 - ITANCOURT exc
 - CHAUNY exc
 - IEC CHÂTEAU TH espoir
 - FRESNOY FONSOMMES
 - MOY AISNE district
- LABELS FEMININ :
 - BRUYERES ET MBT bronze
 - GAUCHY ST QUENTIN or
 - BCV LAON argent
 - ITANCOURT argent
- Pratiques féminines :
 - U11F
 - U13F
 - U16 U17F

8. Assises départementales :

Christophe Martinez fait un état des lieux des travaux réalisés par le copil sur les assises départementales de l'engagement qui s'est déroulé le matin même.

9. Retour sur les rencontres d'accompagnement avec les clubs

Jean-Marc Valentin et Gilles Cousin font un retour sur les premières réunions d'accompagnement des clubs qui se sont déroulées auprès des licenciés des clubs de Belleu puis de Courmelles.

10. Communication du Trésorier Général :

- Relevés et Comptes clubs :

Le Trésorier précise que le dernier relevé financier correspondant aux soldes des amendes 2024/2025 a été notifié aux clubs le 30 juin 2025 avec une échéance au 10 juillet 2025

En l'absence de règlement par le club ou d'accord de délais accordé par le Trésorier, il sera procédé au blocage des demandes des licences et au refus d'engagement des équipes des clubs concernés.

- Frais d'arbitrage :

Les membres valident les montants des prélèvements des frais d'arbitrages pour 2025/2026 ainsi que le principe d'une participation des clubs de D1 de 50 euros mensuellement pour les frais de délégués.

Les frais d'arbitrage pour 2025/2026 sont de :

- D1 : 2 250 euros (frais arbitrage 2200 € + frais délégués 50 €)
- D2 : 850 €
- D3 : 750 €
- D4 : 660 €

- Frais d'engagements :

Jean-Marie Bécret propose la reconduction à l'identique du barème des frais d'engagements pour 2025/2026.

Le comité directeur valide le barème des frais d'engagement sans augmentation pour la saison 2025/2026.

- Barème financier :

L'amende pour forfait d'une équipe sera complétée d'une amende correspondant aux frais d'organisation du match non joué qui sera reversée au club adverse.

Celle-ci sera d'un montant forfaitaire de 50 euros et d'une indemnité de déplacement de 2 euros par kilomètre aller et retour à la demande du club non fautif.

11. Aide aux clubs en matière d'équipement :

Suite à la décision d'attribuer une enveloppe de 20 000 € pour l'attribution de subventions destinées à l'acquisition de petit équipement au taux maximum de 50% plafonnées à 1500 €, 19 dossiers ont été reçus dans les délais au district.

La commission s'est réunie le 30 avril 2025 pour statuer sur l'ensemble des demandes. Un dossier n'a pas été retenu au motif qu'il concernait l'achat de peinture de traçage de terrain.

Les 18 autres dossiers ont été acceptés et financés. Les demandes concernaient l'achat de traceuses, de filets pare-balls, de buts scellés, de buts transportables, de buts rabattables et d'abris de touche.

Le montant total des subventions attribuées s'est élevé à 21 178,25 €.

Dominique Blondelle tient à remercier l'ensemble des membres de la commission pour leur travail constructif et leurs observations pertinentes afin d'améliorer la répartition des subventions attribuées.

12. Budget prévisionnel :

Suite à la présentation par Patrice Carpentier et un échange sur les différents postes de charges et de produits, le budget prévisionnel de la saison 2025/2026 s'élève à un montant de 617 908 euros.

Le budget prévisionnel est validé par le comité directeur et sera présenté aux clubs lors de l'AG de novembre pour approbation.

13. Intervention du Responsable des compétitions départementales :

- Montées-descentes :

Gilles Cousin présente le bilan sportif de la saison 2025/2026 et félicite les équipes accédant au niveau supérieur et les lauréats des coupes départementales.

Les membres du comité directeur adoptent le procès-verbal de la commission des compétitions du 25 juin concernant les montées et les descentes dans les différents championnats seniors.

- Calendrier 2025/2026 :

Le responsable des compétitions présente le calendrier général prévisionnel de la saison 2025/2026.

Les premières dates de la saison :

- Coupe de France : T3 le 14/09 – T4 le 28/09, cela signifie : T1 le 24/08 – T2 le 31/08
- 1^{ère} journée de championnat le 07/09

Gilles Cousin précise que des dates ont été programmées pour le foot loisirs à 8 et Frank Winieski s'engage à mettre en place une organisation pour développer cette pratique.

Les membres valident le calendrier prévisionnel à l'unanimité.

Gilles Cousin précise que les finales des coupes de la ligue des Hauts de France se dérouleront le samedi 23 mai 2025 à Laon.

- Point sur l'organisation des coupes départementales (Gilles Cousin)

Il est procédé à l'analyse des points forts relevés lors de l'organisation des coupes départementales et les axes d'amélioration pour la saison prochaine.

14. Compétitions jeunes :

Didier Delattre intervient au titre de la commission des jeunes.

Compte rendu de la visio pour l'organisation d'une équipe U14 D1 Confirmée.

Suite au bilan positif et la satisfaction des clubs engagés en équipes confirmées, il est proposé d'étendre cette formule aux U14 D1. (objectif : avoir entre 6 et 10 équipes de niveau similaires qui s'affrontent chaque week-end sans remise pour causes d'intempéries, sans forfait des uns ou des autres et un suivi personnalisé qui permet d'avoir des résultats sportifs et une préparation qui devrait permettre d'accéder au niveau supérieur dans de meilleures conditions).

A ce jour 9 équipes ont déjà fait connaître leur intention de faire partie de ce groupe des U14 D1 Confirmée.

Organisation des compétitions jeunes pour la saison 2025/206 :

La commission informe que les engagements se feront sur footclub et qu'une aide pourra être apportée au club en difficulté pour les inscriptions et la création des ententes. Une communication sera faite via le site internet officiel du DAF et envoyée sur les boîtes mail des clubs.

La commission estime que les brassages génèrent beaucoup de difficultés sur l'organisation de la première phase du championnat (retour des feuilles de match tardif, classement aléatoire en fonction des résultats, difficultés pour les clubs de s'organiser pour la réception et les déplacements à moins d'une semaine,...).

Une nouvelle formule a été proposée lors de la réunion des clubs le 28 juin 2025 pour la nouvelle saison.

Le responsable des compétitions jeunes présente au comité directeur la formule qui a été retenue par les clubs.

Les membres du comité valident la proposition pour une mise en œuvre pour la saison 2025/2026.

Organisation Générale

Phase 1 (septembre à décembre 2025)

	Licenciés U14	Licenciés U15	Licenciés U16	Licenciés U17	Licenciés U18
Phase 1	Engagement au choix des clubs en D1 ou D2 – Environ 10 rencontres seront proposées Format en fonction du nombre d'équipes engagées				
D1	U14 D1	U15 D1	U16 D1	U17 D1	
	Selon le nombre, championnat unique sur toute la saison ou en 2 phases avec les 6 meilleurs qui intègrent le championnat D1 en phase 2 – Les autres en D2				
D2	U14/15 D2		U16/17 D2	U17/18	
	Les meilleurs intègrent le championnat D2 en phase 2 (Nbre en fonction du nombre en D1 pour atteindre 12 équipes)- Les autres en D3				





Phase 2 (de mars à juin 2026)

	Licenciés U14	Licenciés U15	Licenciés U16	Licenciés U17	Licenciés U18
Phase 2	Affectation des équipes selon les résultats de la 1 ^{ère} phase				
D1	U14 D1	U15 D1	U16 D1	U17 D1	U18 D1
	1 poule de 6 équipes par catégorie – 10 matches en Aller Retour – 1 accession en ligue (sauf en U18)				
D2	U15 D2		U17 D2		U18 D2
	2 poules de 6 équipes par catégorie – 10 matches en Aller Retour				
D3	U15 D3		U17 D3		U18 D3
	Organisation en fonction du nombre d'équipes engagées par catégorie				
Coupes	1 Coupe de l'Aisne 1 Challenge Départemental		1 Coupe de l'Aisne 1 Challenge Départemental		1 Coupe de l'Aisne 1 Challenge Départemental





15. Questions diverses reçues par écrit :

Aucune autre question diverse n'a été reçue par écrit.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Le Président

Le secrétaire de séance

Pascal POIDEVIN

Michel Corniaux